

A. D. 695. — Diplôme de Childebert III. Ecriture mérovingienne.

Paris, Archives nationales, K 3, N° 9.

Jugement de Childebert III (695—711) sur l'exposé des faits suivants : un Franc, du nom d'Ibbon, pour n'avoir pas obéi à un ordre du roi Thierry III, lui enjoignant de prendre part à une campagne en Austrasie, avait été frappé d'une amende de 600 solidi; l'abbé de Saint-Denis, Hainon, avait avancé la somme à Ibbon contre cession d'un domaine situé dans le Beauvaisis, à Hosdenc; après la mort d'Ibbon, Aigobert se présenta au nom de l'abbé devant le tribunal du roi pour faire valoir les droits de l'abbé; le fils d'Ibbon, Bocthaire, reconnut ces droits et l'authenticité de l'acte de cession. D'accord avec ses grands et sur le rapport d'Ermenrich, « optimatis noster », qui rendait témoignage de la vérité des faits allégués, le roi déclare que la propriété du domaine d'Hosdenc appartient à l'abbé. — Les droits de ce dernier n'étant pas contestés en aucune manière, il est à supposer qu'il ne s'agissait que d'un procès fictif, en vue d'obtenir une décision royale qui mit, à l'avenir, la propriété de l'abbaye de Saint-Denis à l'abri de toute revendication ultérieure.

Au commencement du diplôme (1), avant la « recognitio » (23) et avant la date (24) se trouve un *Chrismon*, c'est-à-dire un symbole pour le nom du Christ. Ce signe est fait ici d'un trait vertical allongé et de toutes sortes de paraphes. Il est difficile de dire si cette forme que l'on retrouve régulièrement dans les diplômes mérovingiens, provient d'une croix ou du monogramme du nom du Christ, qui se composait des lettres grecques X (*chi*) et P (*rho*).

A la ligne de la « recognitio » (23) on trouve à côté du parape du référendaire des Notes tironiennes, qui, d'après Havet, doivent être lues : *In Christo nomen. Rigi . . . (ou Rhi . . .) re-cognovit* (J. Havet, *Notes tironiennes dans les diplômes mérovingiens*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 46, 1885, p. 720; voir aussi E. Chatelain, *Introduction à la lecture des Notes tironiennes*, Paris 1900, p. 185).

Le sceau est petit et de forme ronde. Il est apposé sur le parchemin. Il est fait de cire blanche, brunie par le temps. Il représente la tête du roi vue de face. On peut encore distinguer quelques traces de la légende qui entoure la tête : † CH REX FRACORUM (voir *Album paléographique*). A côté du sceau, les paraphes contiennent une salutation : *Bene valete*, ou un vœu semblable, que l'on avait la coutume d'ajouter à la fin des lettres (voir Sickel, *Die Urkunden der Karolinger*, Vienne 1867, I, 256).

Sur ce diplôme, voir J. Mabillon, *De re diplomatica*, p. 477, N° 21; G. H. Pertz, *Monumenta Germaniae historica : Diplomata imperii*, t. I, Hanovre 1872, p. 60, N° 68; *Album paléographique*, par la Société de l'École des chartes, Paris 1887, pl. 10. C'est à ce dernier ouvrage que nous empruntons notre reproduction avec l'obligeante permission de M. L. Delisle.

Écriture mérovingienne. A comparer avec la cursiva romaine récente, d'où l'écriture mérovingienne est issue (pl. 22). L'écriture est embrouillée et irrégulière. Il n'y a pas de réglage, et les lignes ne sont pas droites. Les lettres ne sont pas d'égale grandeur, elles sont étroitement serrées les unes contre les autres et fort enchevêtrées. L'écriture dans son ensemble est légèrement inclinée vers la gauche. La grandeur des hastes, tant inférieures que supérieures, est disproportionnée et les hastes empicent souvent sur les lignes voisines. — La première ligne, contenant le nom et le titre du roi, a les lettres un peu plus grandes que le contexte.

Lettrés isolées. La ressemblance ordinairement à deux e (*palacio, una, 2*) ; il est souvent tout à fait ouvert et plus haut que les autres lettres (*Francorum, 1; palacio, 2*). La boucle du b est tantôt ouverte et tantôt fermée; pour pouvoir se lier avec les lettres suivantes, souvent il porte un trait spécial (*Childebertus, 1; basilica, 4; Ibb, 6, 7*). e est fait de deux traits et est comme brisé par le milieu; il est tantôt grand, tantôt petit (*Conpendium, eum, 2*). La haste du d droit descend bien au-dessous de la ligne (*de, 4*). o a ordinairement la forme d'épsilon (*ante, genetur, 5*). Voir f (*Francorum, 1; fidelibus, 2*). Voir g (*genetur, 5; roganti, 7*). La haste de h en haut s'incline vers la gauche (*hostiliter, homo, 6*). Les lignes de l'o se croisent en haut (*nos, nostro, 2*). Voir q (*quod, quondam, quondam, 5*). Voir les diverses formes du p (4). r a le plus souvent la forme pointue de ligature (*nostris, nostris, resederemus, 2*); l'épave de l'r, quand il est indépendant, est souvent ondulée (*Auster, 5; fir, 9*); r est facile à confondre avec s, pourtant on remarque d'ordinaire la même différence que nous avons observée déjà dans la cursiva romaine (pl. 22); c'est grâce aux notes tironiennes, qui possèdent nettement le signe pour r, que Havet, le premier, a démontré que le nom du référendaire, ligne 23, devait être lu *Righinus* et non *Sighinus* (l. c.); Mabillon lisait le nom du domaine cédé par Ibbon, *Hosdencum*, on lit maintenant *Hosdinum* (8). La barre du t s'incline par-devant à gauche presque jusqu'au milieu de la haste, à laquelle elle adhère (*Aigobertus, 3; roganti, 4*); très souvent, en ligature, t a la forme d'épsilon (2, 3); voir aussi l'autre forme de ligature du t dans *et* et (*suggerat, 4; et, 7*). Très souvent u n'est formé que d'un trait ondulé allant de haut en bas, quelquefois suscrit, mais le plus

souvent placé au milieu des autres lettres : cette forme ondulée de l'u suscrit, que nous avons déjà si souvent rencontrée, a donc donné naissance à une lettre indépendante qui se range parmi les autres lettres (*cum, fidelibus, 2*; voir des exemples plus anciens de l'u suscrit, pl. 13, 3-4; pl. 22, 2-4; pl. 24, 9-14; dans la pl. 27 b, ligne 7, 8, u a la même forme et la même position que dans notre diplôme).

Abréviations. A plusieurs reprises les finales des mots sont marquées par un trait en forme de crochet (*nomine, 2, 6; Ibbone, 7*); quelquefois la finale est marquée par un trait finissant en parape au-dessous de la ligne, surtout la finale *ne* (*resederemus, 2; nullatenus, 6*). Certaines abréviations ont à la fois le parape et un trait supérieur elles se trouvent toutes avec la lettre l, qui a la forme majuscule (*inluster, 3, 16; solidos, 7, 8; taliter, 13, 16, 17*). Voir aussi le signe d'abréviation dans *quondam* (5, 6). — On ne sait pas au juste comment on doit lire l'abréviation *v inl*, 1^{re} ligne. Autrefois on lisait *vir inluster*, en supposant que les rois mérovingiens avaient porté ce titre. Havet pourtant a essayé de démontrer qu'il fallait lire *viris inlustribus*, car par ces mots étaient désignés les grands du royaume, auxquels s'adressaient les diplômes qui n'avaient qu'une adresse collective. Beaucoup d'érudits se sont rangés à l'opinion de Havet, d'autres pourtant ont soutenu une opinion contraire. Voir là-dessus J. Havet, *Questions mérovingiennes* dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 46, 1885, p. 138, et *Vir inluster ou Viris inlustribus*, *ibid.*, 48, 1887, p. 127; H. Bresslau, *Der Titel der Merovingerkönige*, dans *Neues Archiv*, 12, 1887, p. 353; Erben-Schmitz-Redlich, *Urkundenlehre* I, p. 307. — *Dei* (2), *domini* (4), *nostris* (m, 24) sont abrégés par contraction. L'abréviation pour *per* a la forme ordinairement usitée pour *pro* (9, 12, 14).

Nombreuses ligatures.

Pas de séparation, ni pour les mots, ni pour les phrases.

Pour avoir le texte intégral, nous donnons dans la transcription aussi les neuf lignes du milieu du diplôme qui, faute de place, à cause de la grandeur du format, ont été omises dans la reproduction. Ce sont les lignes qui se trouvent entre parenthèses.)

- 1 (*Chrismon*) Childeberthus, rex Francorum, viris inlustribus.
- 2 Cum nos, in Dei nomine, Conpendium in palacio nostro una cum nostris fedelebus resederemus,
- 3 ibique veniens inluster vir Aigobertus, menesterialis noster, in causa venerabile viro Haino-
- 4 ne abbate de basilica domai Dunense, ubi ipsi ipse preciosus in corpore requisivit, suggererat,
- 5 eo quod ante os annus, quando genetur noster Theudericus quondam rex partibus Auster,
- 6 hostileter visus fuit ambolasse, homo nomine Ibbō quondam nullatenus ibidem ambolasset,
- 7 et pro ipso Ibbone ipsi Haino abba solidos sexcentus, eum roganti, pro ipso composuisset, et pro
- 8 ipso solidos sexcentus porcione sua in loco noncopanti Hosdinio, in pago Belloacense, ad inte-
- 9 grum, quicquid ibidem sua fuit possessio, ei per suo estrumentum delegasset vel fir-
- 10 masset. Sed dum filius suos Boctharius circicus ibidem ad presens aderat, interrogatum fuit
- (ei) se ipsi genetur suos Ibbō quondam ipsa porcione sua in suprascripto loco Hosdinio ipsius Hai-
- noni abbati per suo estrumentum delegasset vel firmasset. Sed ipsi Boctharius circicus in
- presenti taliter fuit professus: quod ipsi genetur suos Ibbō ipsa porcione in suprascripto loco Hos-
- dinio sepedito abbati Haino per suo estrumentum delegasset vel firmasset, et autor
- ei exinde aderat; et ipsa estrumenta in presenti ostendedit relegenda. Proinde nos
- taliter una cum nostris proceribus consletit decrivisse, ut, dum inluster vir Ermen-
- ricus, optimatis noster, testimoniatit, quod ac causa taliter acta fuisset denoscitur, Ibbi-
- mus, ut memoratus Haino abba ipsa porcione in suprascripto loco Hosdi-
- nio contra ipso Bocthario clerico, quicquid antedictus genetur suos Ibbō in iam dic-
- to loco tenuit vel moriens dereliquit, omne tempore habiat evindicatum;
- 21 et se necessitas ipsius Hainonis abbati aut heredis fuerit, ipsi Boctharius circicus
- 22 aut heredis sue in autorico eus estodiant defensare.
- 23 (*Chrismon*) Righinus recognovit (Signum recognitionis cum notis Tironianis: In Christo nomen, Rigi . . . recognovit.)
- (Locus sigilli) Bene valete.
- 24 (*Chrismon*) Datum sub die X kalendas Ianuarii, anno primo rigni nostri, Conpendium. Felicitur.